COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 03.04.2017
Date d'affichage du compte-rendu : 11.04.2017
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le Dix Avril deux mille dix-sept, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.
ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** Adjoint, M. Arthur **JONES**, Mme Jacqueline **LORET,** M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAULT**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Dominique **COIRIER,** Mme Sylvie **COUTEAU,** M. Stéphane **VASLIN**, Mme Stéphanie **ROBERT**, Mme Ginette **HAYE**, Mme Annie **GONNORD** et M. Patrick **PETIT.**
ETAIENT ABSENTS : Mme Séverine **BERLAND** et Mme Peggy **AUGUSTIN** qui ont respectivement donné pouvoir à M. Christian GRIPPON et à Mme Annie GONNORD pour voter en leurs lieu et place.
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Jacqueline LORET.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte-rendu de la séance du 20 Mars 2017, le Conseil Municipal délibère comme suit :

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA MEDIATHEQUE 2016

Comme chaque année, Christelle Filippini agent responsable de la Médiathèque, est venue présenter et commenter le bilan de l'activité de la Médiathèque de 2016. Elle commente les tableaux de synthèse concernant notamment les points suivants :

Les résultats s'inscrivent dans un constat national quant à la baisse de fréquentation déjà amorcée en 2015.

- Nombre d'inscrits : 373
- Répartition de la provenance toutes catégories : 51% de Chef Boutonne, 49 % hors commune. Le nombre moyen de passage journalier est de 18.
- Le fonds est de 12 700 livres + 2 000 livres de la Bibliothèque Départementale de Prêt qui est un partenaire important. L'importance de ce fonds, bien qu'intéressante, pose cependant un réel problème dans les rayonnages où la visibilité et les recherches sont difficiles. Le désherbage, pourtant nécessaire, l'est tout autant.
- Le nombre de prêts est ramené à 10 027 contre 11 675 en 2015. Il s'explique par la baisse du nombre d'inscrits.
- Le nombre d'utilisateurs d'internet est en baisse aussi. Cela s'explique par le fait que 2 ordinateurs ont été indisponibles durant plusieurs mois, mais aussi par le fait que les usagers ont pu s'équiper et donc ne plus avoir besoin d'utiliser les outils mis à leur disposition à la Médiathèque.
- Le montant du budget alloué à l'activité de la Médiathèque est de 8 500 € (au-delà de la moyenne fixée à 2€ /habitant)

Une large discussion s'engage ensuite quant aux explications possibles de la baisse de la fréquentation (décès de lecteurs, manque de temps, départ, problème de mobilité, envie de découvrir la nouvelle bibliothèque de Sauzé Vaussais, abandon de l'heure du conte qui sera d'ailleurs reprogrammé car il est réclamé ….)
Monsieur le Maire souligne qu'en aucun cas la qualité du travail des 2 agents, Christelle et Aurore, n'est mise en cause.
Il convient de faire évoluer la Médiathèque car ne rien faire ne peut que confirmer ce constat. Des réflexions devront être menées et des orientations stratégiques seront à prendre si on veut continuer à répondre aux attentes des lecteurs.
Monsieur Stéphane Vaslin évoque par ailleurs, le bâtiment exigu et non adapté où est accueillie la Médiathèque. Il faudrait le rendre plus visible et fonctionnel.

Christelle a plusieurs idées d'aménagement et de perspectives d'animations pour 2017 sur lesquelles il conviendra d'échanger avec la commission.
Sa préoccupation, partagée avec Aurore, est de s'adapter à la diversité du public (bébés, enfants, adolescents, adultes, personnes âgées). Madame Nicole Bettan souhaite que le partenariat déjà amorcé avec l'EHPAD puisse devenir encore plus riche et important.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de mutualisation des services entre bibliothèques suggérée par la Bibliothèque Départementale de Prêt des Deux-Sèvres et encouragée financièrement par le Conseil Départemental, se poursuit. Une nouvelle rencontre est programmée prochainement dans le but de déterminer les collectivités volontaires pour y participer et s'engager dans cette démarche.

Après ce propos ponctué de questions réponses avec les élus, Monsieur le Maire remercie Christelle Filippini pour cet exposé mais également pour son travail, effectué avec Aurore Calphy, qui contribue à l'image toujours positive, de la Médiathèque de Chef-Boutonne, auprès de la population et des partenaires.

LUTTE CONTRE LES PIGEONS

Si le résultat de la 1ère campagne de lutte contre les pigeons organisée de Novembre 2013 à Mai 2014 a été satisfaisant, la prolifération bien que diminuée, s'est cependant poursuivie. Une nouvelle campagne serait à lancer pour que le profit de la précédente soit maintenu. La Société qui était intervenue avec des rapaces, n'existe plus. Un devis a été obtenu auprès de l'entreprise « Captur'Net » qui utilise, elle, les rapaces mais aussi des cages préfabriquées.
Après discussion, par 18 voix pour (1 contre motivé par l'absence de certitude quant au résultat et eu égard au prix de la prestation), le Conseil Municipal valide le principe d'une nouvelle action, d'un montant de 5 500 € net de TVA.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS

Monsieur le Maire commente le COMPTE ADMINISTRATIF 2016 du Budget Annexe de « La Garenne du Bois aux Pins » qui correspond à des écritures de stocks et aux intérêts du prêt in fine.
L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière. L'assemblée, à l'unanimité, valide le résultat ainsi établi :

	Recettes	Dépenses	résultat 2016	Résultat 2015	RESULTAT CUMULE
Fonctionnement	406 916,95 €	406 916,95 €	0,00 €	-31 839,38 €	-31 839,38 €
Investissement	394 773,79 €	400 845,37 €	-6 071,58 €	2 826,21 €	-3 245,37 €
		Résultats cumulés	-6 071,58 €	-29 013,17 €	-35 084,75 €

COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET ANNEXE DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Annexe de « La Garenne du Bois aux Pins »
Après s'être assuré que le Trésorier a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;
Le Conseil Municipal unanime, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe de « La Garenne du Bois aux Pins », dressé pour l'exercice 2016, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS

Après avoir pris connaissance des écritures de stocks nécessaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le **BUDGET PRIMITIF 2017 de la Garenne du Bois aux Pins,** se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 441 384.75 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 408 440.74 €.

Monsieur le Maire interrogé par Monsieur Christian Grippon quant aux ventes de parcelles, répond qu'il est, actuellement, en relation avec 3 candidats acquéreurs.

BUDGET PRIMITIF 2017 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

Monsieur Arthur Jones rappelle le résultat de l'exercice précédent et commente la proposition de la Commission Finances qui suggère que 20 % du coût des travaux de réseau d'eau de l'avenue Kennedy (91 000 €) soient autofinancés tout comme la démolition du château d'eau de la Place Malesherbes (estimée à 25 000 €) si elle est confirmée. 70 000 € sont donc affectés en projet d'emprunt.

Après avoir validé à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2016 de 62 781.26 € :

- 32 781.26 €uros à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » en section de fonctionnement
- 30 000.00 €uros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement.

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le **BUDGET PRIMITIF 2017 du Service des Eaux** se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 172 782.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 177 511.00 €.

BUDGET PRIMITIF 2017 : BUDGET ANNEXE DU PARC LOCATIF

Madame Sylvie Magnain rappelle que ce budget ainsi dénommé « Parc Locatif » est le budget auquel sont rattachées toutes les recettes des locations de bâtiments (logements – garages de Javarzay – bureaux du SAST) avec bail. Elle commente la proposition de la commission Finances qui suggère de reverser une somme de 80 000 €uros au budget principal de la commune et indique qu'il conviendra de poursuivre la réflexion quant au devenir des locaux de l'ancienne gendarmerie.
Un point a été par ailleurs fait avec la Trésorerie, sur les impayés des loyers, pour une prise en charge des créances irrécouvrables. A ce titre, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise sur le principe, Monsieur le Maire à donner congé aux locataires débiteurs, à la date anniversaire des baux de location.

Après avoir validé à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2016 de 77 787.26 € :

- 27 787.26 €uros à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » en section de fonctionnement
- 50 000.00 €uros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le **BUDGET PRIMITIF 2017 du Parc Locatif** se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 163 288 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 57 200 €.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire commente l'évolution des produits fiscaux de la commune illustrée par les tableaux suivants :

Compte tenu de la fusion des Communautés de Communes, un changement au niveau de la Taxe d'Habitation s'opère en 2017 avec le retour au taux appliqué avant la réforme de la Taxe Professionnelle

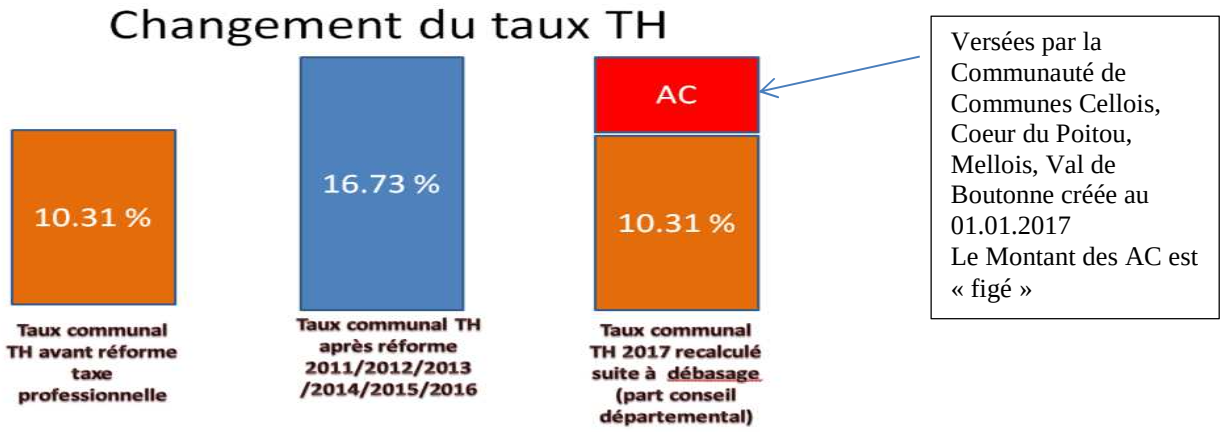

Il explique qu'une retroprospective a été élaborée avec les paramètres suivants :

Thème	Agrégat	2017	Hypothèse
Fiscalité	Taux (TH, TF et TFNB)		Pas d'augmentation
Dépenses de fonctionnement	Subvention d'équilibre		Vigilance sur les augmentations
Recettes d'investissement	Emprunts		Emprunts pour gros projets uniquement
Dépenses d'investissement	Capacité d'investissement résiduelle		Programme prévu sans arbitrage

ce qui permet de supputer ainsi la situation sur les 4 prochaines années.

Le constat général est fait que les collectivités deviennent de plus en plus tributaires des décisions nationales et n'ont qu'une très faible « marge de manœuvre » pour faire évoluer leurs recettes si ce n'est de créer des ressources propres.

Présentation est faite du tableau comparatif de la situation 2016 et de la situation 2017 en ce qui concerne les recettes fiscales :

	BASES REELLES 2016	TAUX 2016	PRODUIT 2016	BASES 2017 NOTIFIEES	TAUX 2016 REBASE	PRODUIT ASSURE 2017
Taxe Habitation	2 250 185,00 €	16,73%	376 455,95 €	2 254 000,00 €	10,31%	232 387,40 €
Taxe Foncière Non Bâties	63 916,00 €	54,68%	34 949,27 €	64 200,00 €	54,68%	35 104,56 €
Taxe Foncière	1 895 086,00 €	17,29%	327 660,37 €	1 910 000,00 €	17,29%	330 239,00 €
TOTAL	4 209 187,00 €		**739 065,59 €**	**4 228 200,00 €**		**597 730,96 €**

Sur proposition de la « commission Finances », **le Conseil Municipal, à l'unanimité**, constatant une situation saine **décide de maintenir les taux d'imposition 2016 pour 2017 en soulignant l'actualisation du taux de TH passant de 16.73% à 10.31%.** Le produit assuré est ainsi de 597 730.96 €.

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire commente les travaux de la commission Finances qui s'est réunie 3 fois pour la préparation du budget primitif 2017. Il rappelle le résultat de l'exercice 2016

FONCTIONNEMENT	2016	REPORT 2015	RESULTAT CUMULE
recettes	2 132 119,14 €	136 326,98 €	2 268 446,12 €
dépenses	1 597 105,54 €		1 597 105,54 €
excédent	**535 013,60 €**	**136 326,98 €**	**671 340,58 €**
INVESTISSEMENT			
recettes	1 585 055,72 €	36 465,96 €	1 621 521,68 €
dépenses	1 460 386,86 €		1 460 386,86 €
excédent	**124 668,86 €**	**36 465,96 €**	**161 134,82 €**
			832 475,40 €

Il évoque les particularités de l'année 2017 :

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Prudence sur les énergies
- Diminution de certaines charges fixes (SDIS, SIVU)
- CCAS : + 1000 € (12 000 €)
- Maintien du budget « subventions aux associations »
- Prise en compte des mouvements de personnel (remplacement suite aux départs à la retraite)
- Prise en compte des absences liés à des arrêts médicaux et éventuels remplacements
- Changement du taux TH (voir ci-dessus)
- Maitrise des dépenses.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT

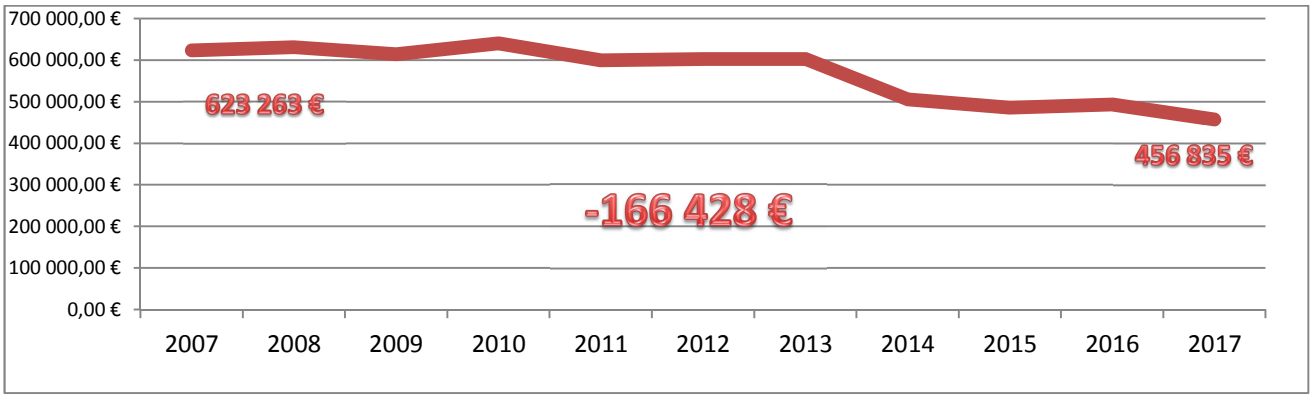

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

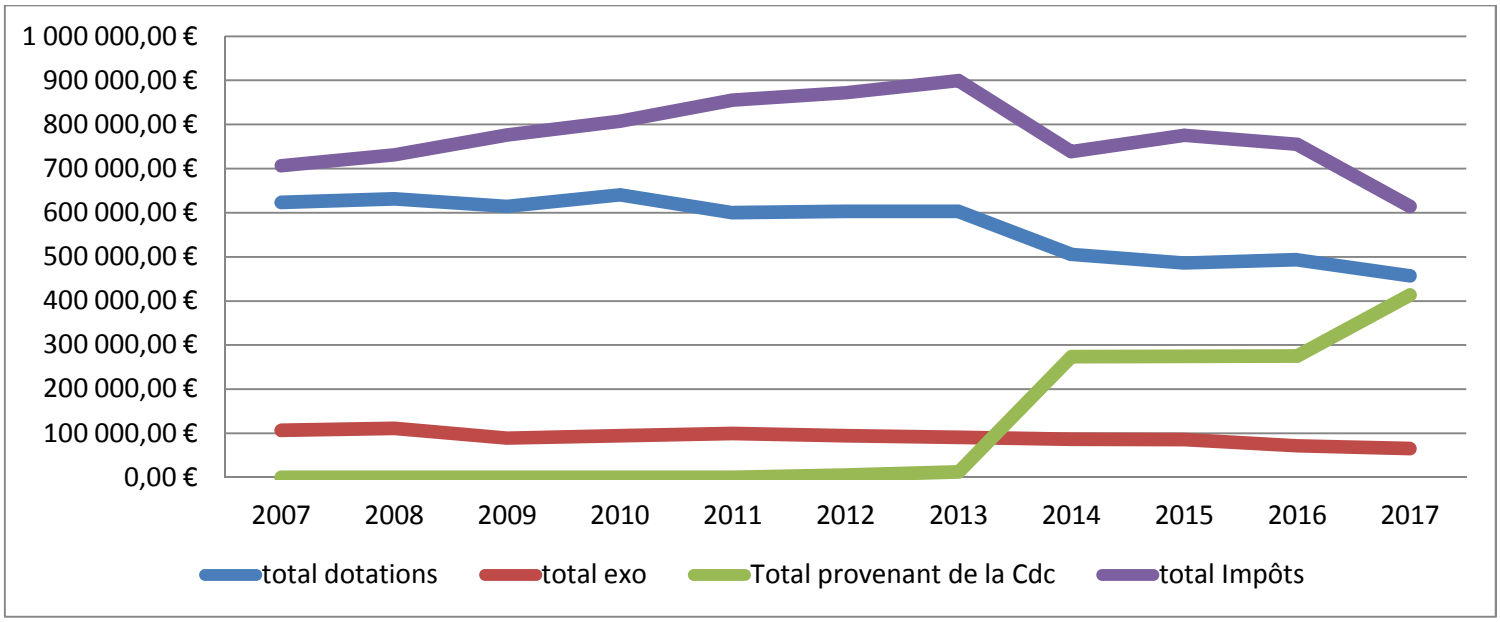

EVOLUTION DES DOTATIONS, EXONÉRATIONS, AC ET RECETTES FISCALES

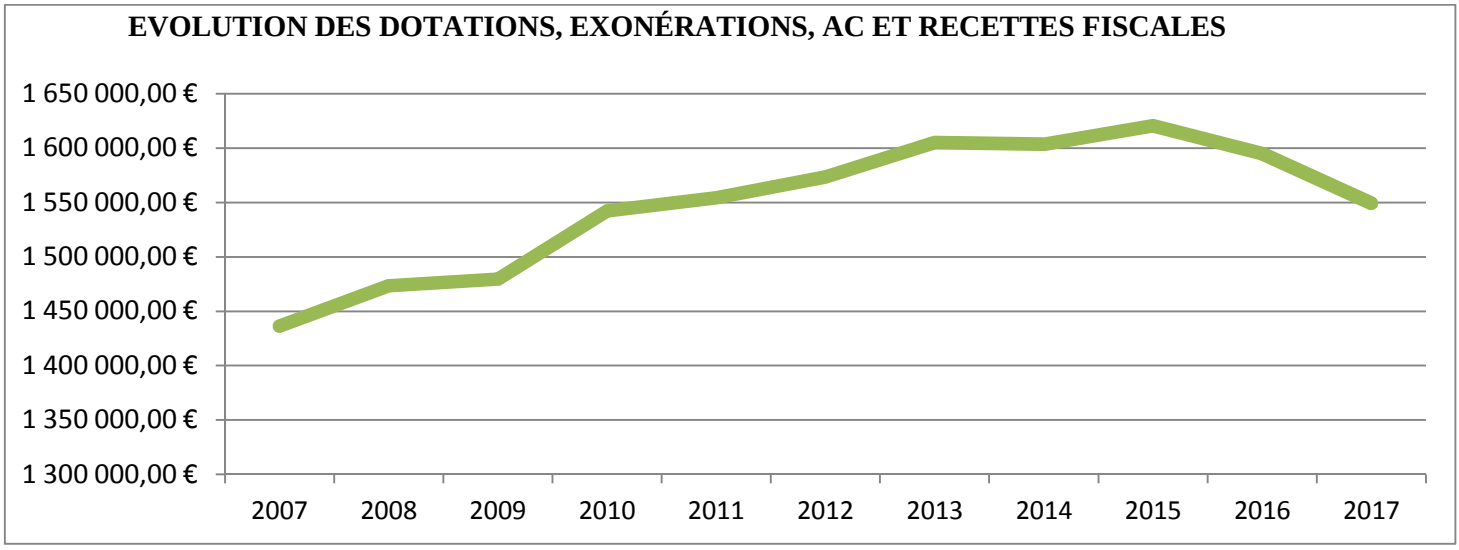

La proposition de la Commission Finances est la suivante :

Chapitre	DEPENSES REELLES	BP 2016	CA 2016	BP 2017	BP 2017 /BP 2016		BP 2017 /CA 2016	
011	Charges à caractère général	**428 344 €**	**385 037 €**	**413 870 €**	-14 474 €	**-3,76%**	28 833 €	**7,49%**
60	Achats et variations de stock	270 500 €	246 633 €	263 550 €	-6 950 €	**-2,82%**	16 917 €	**6,86%**
61	Services extérieurs	89 100 €	80 296 €	84 600 €	-4 500 €	**-5,60%**	4 304 €	**5,36%**
62	Autres services extérieurs	64 094 €	53 618 €	60 400 €	-3 694 €	**-6,89%**	6 782 €	**12,65%**
63	Impôts, taxes et versements	4 650 €	4 490 €	5 320 €	670 €	**14,92%**	830 €	**18,48%**
12	Charges de personnel	**810 000 €**	**791 310 €**	**815 000 €**	5 000 €	**0,63%**	23 690 €	**2,99%**
14	Atténuation de produits	**600 €**	**549 €**	**600 €**	0 €	**0,00%**	51 €	**9,29%**
65	Autres charges de gestion	**258 100 €**	**231 377 €**	**221 100 €**	-37 000 €	**15,99%**	-10 277 €	**-4,44%**
66	Charges financières	**52 000 €**	**49 635 €**	**52 000 €**	0 €	**0,00%**	2 365 €	**4,77%**
67	Charges exceptionnelles	**350 €**	**139 197 €**	**0 €**	-350 €	**-0,25%**	-139 197 €	**-100%**
	Total	**1 549 394 €**	**1 597 106 €**	**1 502 570 €**	-46 824 €	**-2,93%**	-94 536 €	**-5,92%**
	Total sans charges exceptionnelles	**1 549 044 €**	**1 457 909 €**	**1 502 570 €**	-46 474 €	**-3,19%**	44 661 €	**3,06%**

Chapitre	RECETTES REELLES	BP 2016	CA 2016	BP 2017	BP 2017 /BP 2016		BP 2017 / CA 2016	
13	Atténuation de charges	17 000 €	25 335 €	25 000 €	8 000 €	47,06%	-335 €	-1,32%
70	Produits des services	140 750 €	154 024 €	135 500 €	- 5 250 €	- 3,73%	-18 524 €	-12,03%
73	Impôts et taxes	136 375 €	1 125 215 €	1 115 969 €	- 20 406 €	- 1,80%	-9 246 €	-0,82%
74	Dotations	580 275 €	594 677 €	552 954 €	- 27 321 €	- 4,71%	-41 723 €	-7,02%
75	Autres produits de gestion	73 000 €	82 387 €	90 000 €	17 000 €	23,29%	7 613 €	9,24%
76	Produits financiers	80 €	53 €	50 €	- 30 €	-37,50%	-3 €	-5,09%
77	Produits exceptionnels	380 €	150 428 €	6 300 €	5 920 €	1557,89%	-144 128 €	-95,81%
	Total	947 860 €	2 132 119 €	1 925 773 €	- 22 087 €	- 1,13%	-206 346 €	-9,68%
	Total sans recettes exceptionnelles	**1 947 480 €**	**1 981 691 €**	**1 919 473 €**	- 28 007 €	**-1,44%**	-62 218 €	**-3,14%**

TOTAL DES DEPENSES COURANTES	1 502 570,00 €	**RECETTES**	1 925 773,42 €
023 (virement à la section INV)	420 000,00 €		
658 (autres charges de gestion)	124 544,00 €	**EXCEDENT REPORTE**	121 340,58 €
TOTAL	**2 047 114,00 €**		**2 047 114,00 €**

Les élus délibèrent quant au programme d'investissements de l'année 2017 qui conduit à un budget prévisionnel d'investissement ainsi élaboré :

INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
	BP 2016	**CA2016**	**BP 2017**		**BP 2016**	**CA 2016**	**BP 2017**
Déficit reporté				Excédent reporté	36 465,96 €		161 134,82 €
Remboursement en capital des emprunts	145 000,00 €	143 778,83 €	146 000,00 €	FCTVA	125 000,13 €	104 835,07 €	152 000,18 €
Dépôt et cautionnement	0,00 €			Excédents de fonctionnement	530 000,00 €	530 000,00 €	550 000,00 €
Dépenses d'équipement	2 692 212,98 €	1 167 800,54 €	686 800,00 €	Subventions année N	1 327 807,34 €	263 849,62 €	157 780,00 €
Restes à réaliser Dépenses équipement	675 919,77 €		2 391 767,00 €	Subventions RAR	447 989,57 €		1 269 925,00 €
Travaux réserve possible	364 130,25 €		371 673,00 €	Taxe aménagement	0,00 €	2 065,36 €	
				Nouveaux emprunts	1 010 000,00 €	375 000,00 €	886 000,00 €
Dépôt et cautionnement		601,50 €	0,00 €	Dépôts et cautionnemer	0,00 €		
Régul FCTVA BA eau			600,00 €	Virt prévisionnel 023	400 000,00 €		420 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES	3 877 263,00 €	1 312 180,87 €	3 596 840,00 €	**TOTAL DES RECETTE**	3 877 263,00 €	1 275 750,05 €	3 596 840,00 €

Au-delà du budget 2017, une prospective financière est présentée en tenant compte des éléments suivants :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition
- Hausse plausible des dépenses de fonctionnement
- Vigilance sur les recettes
- Investissements :
  - ✓ 180 000 € courants
  - ✓ 200 000 € Aménagement de la Place du Petit Maure en 2019
  - ✓ 80 000 € effacement réseaux chaque année
- Montant des emprunts inscrits en 2017 (Rénovation de la Mairie : 400 000 €, Rénovation du Château : 400 000 €, Achat de l'ensemble Avenue Auguste Gaud : 86 000 €) avec l'implication suivante sur l'état de la dette (le ratio de désendettement induit est maintenu à 4 ce qui est tout à fait satisfaisant).

Cette prospective montre que la situation financière saine de la commune, permet d'investir sans risque important pour les 5 prochaines années.

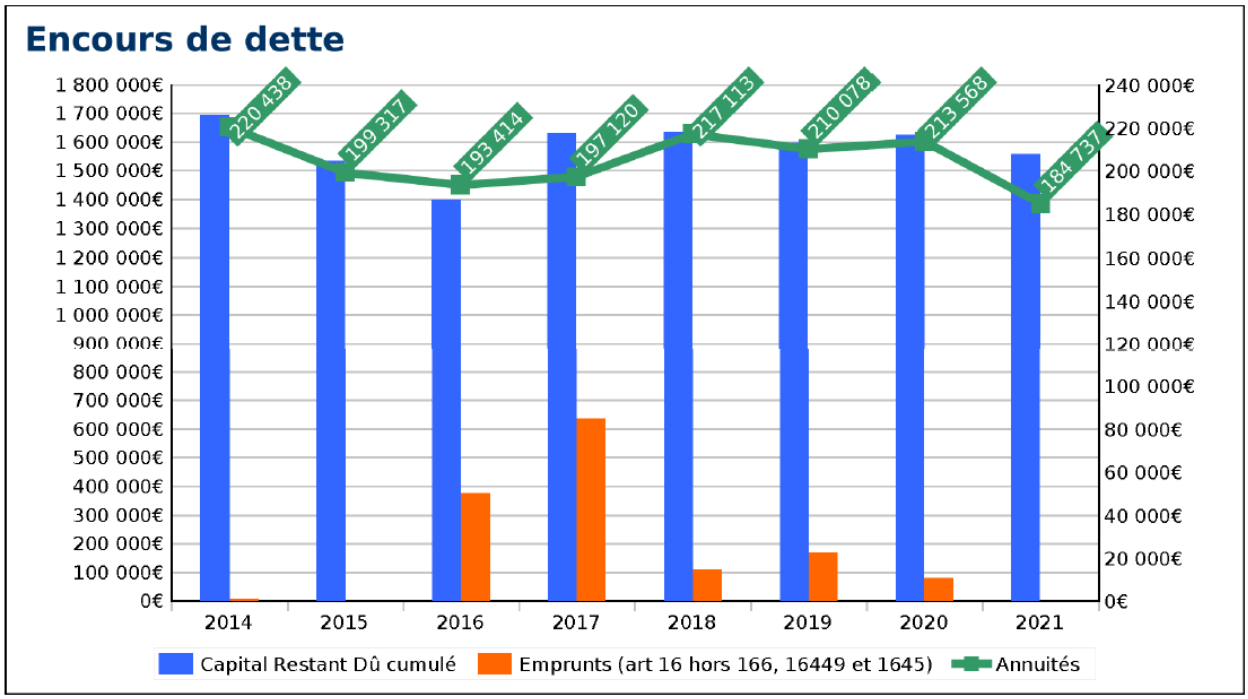

Après avoir validé à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2016 à 671 340.58 € :

- 121 340.58 €uros à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » en section de fonctionnement
- 550 000.00 €uros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le **BUDGET PRIMITIF 2017 de la commune** se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 2 047 114 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 3 596 840 €.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2017

La liste des projets d'investissements déjà amorcée lors de la précédente réunion, est abordée de nouveau, cette fois-ci de façon détaillée.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne des accords de principe pour certains d'entre eux afin de mandater la commission Finances pour le lancement des consultations et valide d'ores et déjà certains devis obtenus.

INVESTISSEMENTS VALIDES :

- Aménagement des abords de la mairie : Tranche ferme de la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage confiée à ATVRD de Sepvret (79) pour 2 340 € TTC
- Aménagement du Quartier de la Plaine : Mission d'études pour l'effacement des réseaux prévu, confiée au Groupe SIT&A de Niort (79) pour 4 860 € TTC
- Achat de 50 barrières de sécurité supplémentaires auprès du fournisseur le moins disant COMAT et VALCO de Montagnac (34) pour 2 152.80 € TTC
- Remplacement d'un poteau incendie Avenue Kennedy confié à Véolia pour 1 692.12 € TTC
- Remplacement de l'alarme incendie dans le Gite des Fleurs confié à INEO de Niort (79) pour 2 650.64 € TTC
- Remise en état de la vis de désilage (6 042.06 € TTC) et remplacement de la carte mère + entretoise (1 729.64 € TTC) sur la chaufferie bois confiés à CEL de Joue Les Tours (37)
- Reprise des concessions dans les cimetières : Ce sujet sera abordé en mai car il convient de réfléchir préalablement à la quantité à reprendre en 2017.

INVESTISSEMENTS EN COURS D'ETUDE et LANCEMENT DE CONSULTATION POUR :

- Mise en réseau de la Médiathèque avec plusieurs bibliothèques
- Achat de tables pour la salle Raymond Quiard
- Intervention sur les cloches de l'Eglise Saint Chartier de Javarzay
- Achat de mobilier pour la mairie rénovée
- Achat d'un camion pour remplacer le camion plateau.

AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA PLAINE ET DES ABORDS DEMOLITION DU CHATEAU D'EAU

Suite aux discussions du Conseil Municipal en octobre et décembre 2016, une réunion de quartier a été organisée le 17.01.2017 pour disposer de l'avis de la population quant au projet d'aménagement du Quartier de la Plaine et de ses abords dans sa globalité et en particulier quant à la démolition du château d'eau. Les personnes présentes semblaient majoritairement favorables, considérant que la démolition du château d'eau ne peut que contribuer à la valorisation esthétique du quartier. Un accord de principe a également été donné par l'Architecte des Bâtiments de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour (1 contre et 2 abstentions) se prononce favorablement pour le principe de la démolition du Château d'eau de la Place Malesherbes et autorise la Commission Finances à réaliser la consultation correspondante afin d'envisager cette opération, en septembre 2017.

TABLEAU DES EFFECTIFS POUR TENIR COMPTE DES RECLASSEMENTS DE GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE EFFECTUES AU 01.01.2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide le tableau des effectifs des agents communaux au 1er Avril 2017, actualisé en fonction des reclassements des grades de la Fonction Publique, effectués au 1er Janvier 2017. Il est précisé que ce tableau intègre les 4 postes ouverts pour le recrutement du responsable des services techniques, dont 3 seront supprimés eu égard au grade de la personne qui sera retenue.

GRADE DES AGENTS	Cat	POSTES POURVUS				POSTES NON POURVUS	
		Nombre à 35h	Nombre à 29h30	Nombre à 28h	Nombre A 22 h	Nombre à 35 h	Nombre à 28 h
Adjoint Administratif Territorial	C	2	1				
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	2					
Attaché Principal	A	1					
Adjoint Territorial du Patrimoine	C	1			1		
Adjoint Technique Territorial	C	6		1		1	
Adjt Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	2		1			
Agent de Maitrise	C					1	
Agent de Maitrise Principal	C	2				1	
Technicien	B	1				1	
Technicien supérieur	B					1	
TOTAL		17	1	2	1	5	0
TOTAL GENERAL AU 01/04/2017		21				5	
TOTAL ETP AU 01/04/2017		20,07				5	

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie Magnain responsable de la commission «Animation de la ville» commente les propositions de la commission qui a examiné les demandes d'aides financières reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions et décide à l'unanimité d'attribuer :

- 4 000 € au FC Boutonnais pour contribuer à l'organisation d'animations (All Star Games – Vac Ados Sports…)
- 600 € au Cycle Boutonnais pour contribuer à l'organisation des 3 courses cyclistes prévues dans le cadre du Prix des Commerçants, des Artisans et de la Municipalité le 25.06.2017.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l' Animation de la ville et de la Communication, rappelle les prochaines animations, informe les élus de la création d'une nouvelle section au sein du Comité des Fêtes, dénommée « Folies'Boutonnaises ».

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine, évoque les travaux en cours : travaux dans la cuisine de la salle R. Quiard, démolition des garages sur la Place du Petit Maure, travaux de voirie à Pigeon Pierre …. et la réfection de la terrasse aux abords de la salle R. Quiard confiée à Monsieur Freddy Meunier. Monsieur Meunier indique qu'il est techniquement possible de réaliser du béton désactivé sur l'ensemble de la zone de chantier et sur le pont sur lequel il avait été initialement prévu des dalles en gravillons. Il n'était pas possible de déterminer cette possibilité avant le début du terrassement.
Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Meunier, le Conseil Municipal accepte ce changement de prestations pour la réalisation d'un béton désactivé sur le pont et autorise Monsieur le Maire à signer un avenant prévoyant cette modification qui engendre une moins-value de 717.60 € TTC. Le montant actualisé de l'intervention de Monsieur Freddy Meunier est alors de 16 956 € TTC.

Monsieur Proust indique que la visite des travaux de la mairie par les élus ne pourra pas avoir lieu dans l'immédiat car l'Architecte interrogé lors d'une réunion de chantier hebdomadaire, à laquelle il assiste avec Monsieur Patrick Coirault, considère que la sécurisation des lieux n'est pas suffisante actuellement. La date en sera fixée ultérieurement.

Monsieur le Maire évoque diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- Point sur les échanges avec les associations des Amis du Château de Javarzay et Cail au sujet du réaménagement de la scénographie du musée du Château de Javarzay. Les élus sont invités à y réfléchir pour qu'une décision soit prise lors de la séance de mai quant à la suite à donner. Mais les associations ne semblent pas favorables à une évolution majeure.
- Une plainte a été déposée à l'encontre de Monsieur Jean Claude Réveillaud qui a coupé un arbuste qu'il trouvait gênant, composant l'un des massifs, situé aux abords du rond pont de la liberté et de l'entrée de sa propriété. Il est convoqué devant le Tribunal de Police en juin.
- Les auditions de candidats pour remplacer Marc Chassin responsable des services techniques sont en cours.
- Une discussion est menée sur la rédaction des comptes rendus des réunions de conseil municipal dont la formulation utilisée quant aux interventions restera inchangée.
- Les élus préfèrent majoritairement que les portes de l'Eglise ne soient pas ouvertes, par crainte que les dégradations par les pigeons qui y pénètrent, puissent devenir rapidement plus préjudiciables que le manque d'aération.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu exceptionnellement le mardi 09 Mai 2017.
- Une réponse est donnée à Monsieur Pascal Truteau sur la continuité de l'installation de piquets Route du Bois aux Pins au retour de l'agent en arrêt maladie. Il évoque par ailleurs le stationnement anarchique devant la Boulangerie Vacher à Javarzay. La réflexion peut de nouveau être engagée mais il semble difficile de trouver des solutions pour des stationnements de courte durée.
- La réponse est donnée à Madame Jacqueline Loret qui informe l'assemblée de la fausse rumeur que le poste de responsable des services techniques serait confié à M. Rodolphe Fourré. Il est précisé que Monsieur Fourré est membre du jury qui auditionne les candidats et ne l'est pas lui-même, notamment du fait de sa qualité d'adjoint.

La séance est close à 23h30.

Ainsi délibéré, le 10 Avril 2017, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET.